



REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

38^{ème} AUTOCROSS et SPRINT CAR du QUERCY **Le 07 et 08 juin 2025**

L'ASA du QUERCY organise le 07 et 08 juin 2025 avec le concours de l'Association Ecurie Valentré une compétition automobile nationale d'autocross et sprint car . Intitulée « 38^{ème} Autocross et Sprint Car d Quercy ».

Cette compétition compte pour Le Trophée National d'Autocross et sprint car – le championnat de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées Coefficient 2 - le Challenge CORAC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 334 du 24 avril 2025

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	Néant
Président du Collège des Commissaires Sportifs	GALBAN Claude
Membres du Collège	MIO BERTOLO Jean Jacques LAVAL Danièle
Secrétaire de la direction de course	MOREAU France
Directeur de Course	BERGUES Thierry
Directeur(s) de Course adjoint(s)	NIEL Jean Marc
Adjoints à la Direction de Course	PAINVIN Dominique
Adjoints à la Direction de Course	NOLLEVAL Claude
DC Adjoints à la Direction de Course départs	AGNUS Patrice
DC Adjoints à la direction de course Arrivée	ARANJO Damien
DC stagiaire	ROPP Axel
Commissaires Techniques	ROQUES Jean Pierre ROQUES Laurent MAURIAL Patrick CHAZAL Patrick ALGANS Michel GIROUARD Antoine
Chargés des relations avec les concurrents	LAVAL Gérard AGNUS Stéphane
Chronométrateur(s)	BERGUES Sarah

	<i>BORAO Séverine</i>
	<i>PIRIS Ginette</i>
Responsable du plan d'identification	<i>MIRABEL Bastien</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>BERGUES Thierry</i>
Médecin Chef	<i>Dr. CALONGE</i>
Responsable Sécurité	<i>BERGUES Thierry</i>
Responsable du service presse	<i>REILHE Michel</i>
Juges de Faits	<i>CAILLE Michel</i>

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA du QUERCY et l'organisateur technique est l'Association Ecurie Valentré.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès réception du Visa</i>
Clôture des engagements	<i>04 juin 2025 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>05/06/2025 sur le site www.challenge-corac.fr</i>
Date et lieu de la compétition	<i>07 et 08 juin 2025 circuit Terre « Jean Boutin » (46 Lot)</i>
Vérifications	<i>6h50 à 9h00 le 07 juin 2025</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Le 07 juin 2025 à 7h30 salle du collège</i>
Briefing obligatoire	<i>Briefing oral 10mn après les essais</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>A partir de 9h00 le 07/06/2025</i>
Horaire de la course	<i>Le 07/06/2025 de 13h30 à 20h00 et le 08/06/2025 de 8h00 à 20h00</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Le 08/06/2025 podium à la fin de chaque finale</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 07 juin 2025 de 6h50 à 9h00 au local technique. Une convocation aux contrôles administratifs et techniques sera transmise à chaque concurrent par mail via la plateforme « engage-sport », chaque pilote devra se présenter aux vérifications muni de celle-ci et aux horaires indiqués pour sa catégorie.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront sur la plateforme «www.engage-sports.com »

Les engagements seront validés à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 04 juin 2025 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement avoir été acquittés. Ils sont fixés à :

- 160 € jusqu'au mercredi à minuit de la semaine avant la compétition et à partir de là et jusqu'au mercredi avant la course 200 €
- 320€ sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 120 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par deux pilotes (*à l'exception de la division sprint girl*).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 38^{ème} Autocross et Sprint Car du Quercy se déroulera sur le circuit « Jean Boutin » Il est long de 1000 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 15 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 02 mai 2024 sous le numéro 46 09 24 0567 AC Nat 1000

L'accès au circuit se fait depuis les villages d'Albas et de Sauzet, dans le Lot (46) en suivant le fléchage.

Points GPS : latitude 44.463758 - longitude : 1.220217

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé derrière le PC, Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés. Conforme à l'art 6.4 de la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2025.

Toutes les informations portées sur le tableau d'affichage seront éventuellement disponibles de façon virtuelle (application de messagerie instantanée, serveur de résultats ou autre).

En cas d'affichage sur le tableau d'affichage officiel et sur le tableau d'affichage virtuel, l'heure de publication sur le tableau d'affichage virtuel prévaudra.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à coté du PC et tableau d'affichage Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 0607339738 ou 0671467419(Mr BERGUES Thierry- PIRIS Ginette) .

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera disponible et diffusé sur le site www.challenge-corac.fr et l'application ITS Résultats .

7.4.1P. ZONE D'ASSISTANCE TEMPORAIRE

La zone d'assistance temporaire est situé à gauche le long de la ligne de départ et sera matérialisé par des barrières ainsi que sont accès indiqué.

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Il n'y aura pas de prix en espèces.

10.3P. COUPES

Une coupe ou trophée sera remis au 3 premiers de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le podium à l'arrivée de chaque finale

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste	8	
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité	2 par poste, type ABC, de 6Kg	..
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve	18	

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents **2**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Accord du Directeur de Course : joint pour Ligue et F.F.S.A.

*** Horaires détaillés de l'épreuve :**

- Samedi 07 juin à 9h00 : Warm-up à la discrétion du directeur de course.

- Essais chronométrés : en suivant, une séance par division par série de 4 tours chronométrés.

Ordre de passage : conformément à la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2025.

- Manches qualificatives : samedi 07 juin après les essais chronos, et dimanche 08 juin à 8 h 00, sur 5 tours.

- Demi-finales : dimanche 08 juin sur 6 tours, après la fin des manches.

- Finales : dimanche 08 juin sur 7 tours, après les 1/2 finales.

DIVERS :

Parc concurrents : les remorques vides seront susceptibles d'être garées en dehors du parc, ainsi que les voitures ou campings cars des accompagnants.

Usage de l'eau : à utiliser avec modération.

Voies communales : respecter le stationnement le long de ces voies, ne pas y circuler avec les voitures de course.

Bruits nocturnes : respecter la tranquillité des riverains.